

Les soins de longue durée au Québec – 2010

Établissements résidentiels

Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

Organisation et administration des CHSLD

Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) sont des établissements résidentiels offrant 24 heures sur 24 des soins infirmiers et une surveillance professionnelle dans un environnement favorable et protecteur à des personnes qui ont besoin de soins complexes et qui ne peuvent plus être soignées chez elles.

Les admissions aux CHSLD publics ou privés subventionnés (lits subventionnés) relèvent des centres locaux de services communautaires (CLSC). Si un client vivant chez lui souhaite être admis dans un CHSLD, il doit appeler son CLSC. Les démarches peuvent aussi être faites par un parent ou un ami. Si le client est hospitalisé, sa demande d'admission sera présentée par l'hôpital. Dans les deux cas, un travailleur social ou un infirmier du CLSC évalue les capacités physiques et mentales du client. Une évaluation médicale est aussi effectuée par le médecin du client.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à l'hébergement en CHSLD, il faut :

- avoir au moins 18 ans;
- résider au Québec;
- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- avoir une autonomie réduite en raison de l'âge ou d'un handicap physique ou mental.

Évaluation des ressources pécuniaires

L'évaluation des revenus et de l'actif ne fait pas partie de l'évaluation standard effectuée par le CLSC. Cependant, si un client n'a pas les moyens de payer les frais d'hébergement en CHSLD, il doit remplir une *Demande d'exonération ou de réévaluation* (le formulaire peut être obtenu auprès du CHSLD où le client réside et doit être envoyé à la Régie de l'assurance maladie du Québec [RAMQ]). La RAMQ étudie la demande en tenant compte de la situation financière du client et de son conjoint : liquidités (comptes bancaires, certificats de placement garanti, valeurs mobilières, REER, etc.), autres actifs (résidence principale et autres biens immobiliers, comme un chalet, des immeubles, des terrains) et revenus (Sécurité de la vieillesse, Régime de pensions du Canada, Régime de rentes du Québec, emploi, assurance-emploi, sécurité sociale des États-Unis ou rente d'un autre pays, etc.). Elle tient aussi compte des obligations familiales. À partir de cette évaluation, la RAMQ informe le client de ce qu'il doit payer au CHSLD.

Coûts

Les tarifs sont établis le 1^{er} janvier de chaque année par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Type d'hébergement	Tarif quotidien	Coût mensuel
Chambre standard (3 lits ou plus)	33,91 \$	1 017,30 \$
Chambre à 2 lits	45,62 \$	1 368,60 \$
Chambre individuelle	54,58 \$	1 637,40 \$

Ces frais, payables par le client au CHSLD, sont sa participation aux coûts :

- des services reliés au logement et aux repas (nourriture, entretien, chauffage, etc.);
- des produits et des soins d'hygiène personnelle (articles pour incontinence, savon, shampoing, désodorisant, bains, lessive);
- de tout matériel thérapeutique nécessaire.

Les soins médicaux, les soins infirmiers fournis par le CHSLD et les médicaments sont gratuits et couverts par le régime d'assurance maladie de la province.

CHSLD privés non subventionnés

Un client peut choisir de vivre dans un CHSLD privé non subventionné et payer la totalité des frais facturés par celui-ci. Chaque établissement de ce type détermine sa procédure d'admission et ses tarifs et gère sa propre liste d'attente.

Étendue des coûts mensuels pour les pensionnaires fonctionnellement dépendants				
Type de chambre	Médiane provinciale	Échelle tarifaire provinciale	Médiane à Montréal	Médiane à Québec
Chambre à un lit	1 637,40 \$	795,00 \$ - 4 975,00 \$	1 637,40 \$	1 845,00 \$
Logement à une chambre	2 043,50 \$	1 530,00 \$ - 4 675,00 \$	1 955,00 \$	2 132,00 \$

Les frais varient selon le niveau de soins. En général, le tarif indiqué n'inclut ni le téléphone ni le câble.

Résidences pour personnes âgées

Organisation et administration des résidences pour personnes âgées

Au Québec, une résidence pour personnes âgées est un immeuble d'habitation collective qui offre aux personnes âgées des unités d'hébergement et des services tels que la préparation de repas et l'entretien ménager. Les résidences pour personnes âgées du Québec sont des propriétés privées et ne sont pas administrées par l'État. Chaque résidence offre généralement des chambres à un ou à deux lits ou des logements, ainsi que des aires communes (salon, salle à manger, salle de loisirs). Des services d'entretien ménager, des programmes sociaux ou religieux et quelques services de santé de base sont généralement fournis. L'unité peut être payée mensuellement, comme un appartement, ou, dans certains cas, être achetée comme une copropriété.

Les admissions, les frais et les listes d'attente relèvent des résidences pour personnes âgées et non de l'État. L'admission dépend habituellement de la capacité de payer et de l'absence de problèmes de santé graves qui nécessitent des soins infirmiers. Les pensionnaires sont responsables du règlement des frais qu'ils engagent. L'État n'accorde aucune subvention pour l'hébergement en résidence pour personnes âgées.

Tarifs des résidences pour personnes âgées

Étendue des coûts mensuels pour les pensionnaires fonctionnellement dépendants				
Type d'hébergement	Médiane provinciale	Échelle tarifaire provinciale	Médiane à Montréal	Médiane à Québec
Chambre individuelle	1 377,00 \$	910,00 \$ - 6 700,00 \$	1 354,00 \$	1 480,00 \$
Logement à une chambre	1 700,00 \$	940,00 \$ - 2 295,00 \$	1 600,00 \$	1 835,00 \$

Soins à domicile

Soins à domicile subventionnés par l'État

Organisation et gestion des soins subventionnés par l'État

Les services de soutien à domicile subventionnés par l'État sont conçus pour aider les clients à conserver leur autonomie et à demeurer dans leur propre maison le plus longtemps possible. Ils consistent en une aide personnelle pour l'accomplissement des activités de la vie quotidienne (bain ou douche, habillage, soins de toilette et tâches ménagères légères) qui contribue à maintenir la sécurité et la qualité de vie du client. Ils comprennent aussi des soins médicaux ou infirmiers et des services d'ergothérapie prodigués à domicile.

Pour demander des soins à domicile subventionnés par l'État, il faut communiquer avec son centre local de services communautaires (CLSC). Le CLSC fera une évaluation des besoins du client. Si une aide au maintien à domicile est recommandée, le CLSC aidera le client à déterminer l'aide répondant le mieux à ses besoins et prendra les dispositions nécessaires pour la lui procurer.

Il n'y a pas un minimum d'heures de prévu pour les soins à domicile fournis par le CLSC. Le maximum varie entre une heure et 44 heures par semaine, ce plafond étant réservé aux clients ayant besoin de soins intensifs.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible aux soins à domicile, il faut :

- résider au Québec;
- être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- avoir besoin d'assistance à domicile en raison d'un handicap physique, d'une maladie chronique ou d'une autre situation.

Les personnes qui résident dans un CHSLD public ne sont pas admissibles à des soins à domicile subventionnés puisqu'une partie du mandat des CHSLD publics consiste justement à fournir des services tels que l'entretien ménager, les soins personnels (bain, douche, habillage, etc.) et des soins médicaux (soins infirmiers et autres) à leurs pensionnaires.

Évaluation des ressources pécuniaires

L'évaluation des revenus et de l'actif ne fait pas partie de l'évaluation standard effectuée par le CLSC puisque la plupart des services qu'il fournit sont gratuits. Toutefois, certains services tels que l'entretien ménager sont facturés en fonction du revenu du client (d'après sa déclaration fiscale).

Coûts

Tous les services sont gratuits, à l'exception des services d'entretien ménager, de la livraison de repas, de réparations domiciliaires et d'installation de matériel ou d'accessoires fonctionnels (par exemple des barres d'appui pour la baignoire). Les services d'entretien ménager, tels que la lessive et le ménage, sont facturés en fonction du revenu du client (d'après sa déclaration fiscale). Les services sont fournis par un organisme communautaire et le prix varie de 7 \$ à 14 \$ l'heure.

Soins à domicile privés

Les ressources des CLSC sont limitées et sont attribuées en priorité à ceux qui en ont le plus besoin. Par conséquent, de nombreux clients ne reçoivent pas des services suffisants du CLSC et doivent avoir recours à des services de soins à domicile privés.

Coût des soins à domicile privés

Type de service	Médiane provinciale	Échelle tarifaire provinciale	Médiane à Montréal	Échelle tarifaire à Montréal	Médiane à Québec	Échelle tarifaire à Québec
Livraison de repas (prix par repas)	5,00 \$	3,00 \$-7,00 \$	5,00 \$	3,50 \$-7,00 \$	4,75 \$	4,00 \$-6,00 \$
Préparation de repas à domicile (tarif horaire)	17,50 \$	3,00 \$-25,25 \$	18,00 \$	11,66 \$-24,00 \$	17,00 \$	11,00 \$-25,25 \$
Lessive, ménage (tarif horaire)	17,50 \$	8,00 \$-27,00 \$	18,00 \$	11,66 \$-27,00 \$	17,00 \$	15,50 \$-25,25 \$
Soins personnels – bain, douche, habillage (tarif horaire)	18,53 \$	12,00 \$-25,65 \$	18,85 \$	12,00 \$-25,65 \$	19,21 \$	14,00 \$-25,65 \$
Compagnie, surveillance (tarif horaire)	18,85 \$	12,00 \$-25,00 \$	18,95 \$	12,00 \$-25,00 \$	19,11 \$	12,00 \$-22,25 \$
Soins infirmiers (tarif horaire)*	55,00 \$	15,00 \$-85,00 \$	56,78 \$	35,00 \$-85,00 \$	48,13 \$	42,00 \$-60,00 \$
Physiothérapie (tarif horaire)	62,50 \$	50,00 \$-75,00 \$	62,50 \$	50,00 \$-75,00 \$	S/O	S/O
Ergothérapie (tarif horaire)	80,00 \$	80,00 \$-90,00 \$	80,00 \$	80,00 \$-90,00 \$	80,00 \$	80,00 \$-90,00 \$
Soins palliatifs (tarif horaire)	50,00 \$	17,00 \$-75,00 \$	55,00 \$	17,25 \$-65,00 \$	53,00 \$	43,25 \$-60,00 \$
Services de répit (tarif horaire)	17,75 \$	10,00 \$-75,00 \$	18,43 \$	10,00 \$-25,00 \$	12,00 \$	12,00 \$-25,25 \$

* Le tarif varie selon que les soins sont fournis par une infirmière ou par une infirmière auxiliaire.

Centre de jour pour adultes

Description des programmes de soins de jour pour adultes

Les programmes de soins de jour pour adultes prévoient la prestation de soins de groupe à des personnes âgées, le jour, dans un environnement sûr situé dans leur quartier, lorsque les membres de la famille sont dans l'impossibilité de prodiguer ces soins eux-mêmes. Ces centres sont habituellement ouverts du lundi au vendredi. Ils offrent un encadrement sécuritaire et chaleureux, et les animateurs s'assurent du bien-être des personnes âgées. On y sert des dîners nutritifs en tenant compte généralement du régime alimentaire des clients, le cas échéant, ainsi qu'une collation en après-midi.

Les centres de jour pour adultes peuvent être privés, avec ou sans but lucratif, ou publics. Ils ont pour objectif :

- de donner l'occasion aux personnes âgées de passer du temps ailleurs qu'à leur domicile, dans un endroit où ils peuvent recevoir des soins appropriés et où leurs capacités mentales sont sollicitées et le développement de relations sociales est encouragé.
- de procurer un moment de répit bien mérité aux aidants naturels pour qu'ils puissent prendre un peu de temps pour eux, se détendre ou aller travailler.

Clientèle visée

Les services fournis par les centres de jour pour adultes s'adressent aux personnes âgées :

- qui présentent une déficience physique ou cognitive ou les deux, mais qui ne requièrent pas de surveillance 24 heures sur 24; ou
- qui sont atteintes de démence au stade précoce;
- qui souffrent d'un manque de socialisation et de stimulation.

Les personnes qui fréquentent les centres de jour pour adultes doivent être mobiles, avec ou sans l'aide d'une canne, d'une marchette ou d'un fauteuil roulant. Dans la plupart des cas, elles ne doivent pas être incontinentes. Il existe quelques programmes spécialisés de soins de jour à l'intention des personnes âgées qui ont besoin de soins médicaux particuliers.

Coûts

Il n'y a aucuns frais pour les programmes de jour offerts par les CLSC. Des frais approximatifs de 5 \$ à 8 \$ par jour peuvent être facturés pour le transport et le repas.

Cas types de soins à domicile

Cas n° 1 : Niveau de soins léger

M^{me} Tremblay est une veuve de 85 ans qui vit encore chez elle. Elle souffre d'arthrose et d'un œdème aux jambes pour lequel elle porte des bas de contention. Cependant, parce que ses doigts sont raidis par l'arthrite et qu'elle ne peut pas se pencher, elle a besoin d'aide pour les enfiler. Elle est capable d'aller et venir dans sa maison avec un déambulateur.

Il y a deux mois, M^{me} Tremblay a fait une vilaine chute et a perdu neuf kilos. Ses deux filles l'aident le week-end et le soir, et l'un de ses gendres s'occupe de l'entretien de la maison et du terrain. Selon ses filles, elle se plaint qu'elle oublie de manger et que les aliments se gâtent dans son réfrigérateur. Lorsqu'elles sont là, elle mange très peu et elle s'étouffe parfois en mangeant. Pour sa sécurité, il faut qu'on lui livre des repas à domicile et que quelqu'un la surveille pendant qu'elle mange. Il faudrait aussi effectuer une évaluation de la sécurité de sa maison et l'aider à prendre son bain ou sa douche.

Programme de soins

- Livraison de repas : deux (2) repas par jour en semaine par la Popote roulante ou un service similaire.
- Surveillance des repas : une (1) heure par jour en semaine, avec enregistrement de la quantité d'aliments ingérés et intervention en cas d'étouffement.
- Bain/douche : deux (2) fois par semaine, à raison d'une (1) heure chaque fois.
- Habillage : 20 minutes le matin en semaine, pour l'enfilage des bas de contention.
- Ergothérapeute : Évaluation initiale de la sécurité du foyer et recommandations.

Type de service	Services requis	Couverts par l'État ⁽¹⁾	Services payables par le client	Coût unitaire	Coût mensuel
Livraison de repas	10 repas/sem.	0	10 repas/sem.	5,00 \$/repas	215,00 \$
Surveillance des repas	5 h/sem.	0	5 h/sem.	18,85 \$/h	405,28 \$
Soins personnels – bain/douche, habillage	3,7 h/sem.	2 h/sem.	1,7 h/sem.	18,53 \$/h	135,45 \$
TOTAL mensuel					755,73 \$

En outre, selon que la personne âgée choisit les services du CLSC ou ceux d'un fournisseur privé, il faudra peut-être ajouter le coût de deux visites d'un ergothérapeute, soit une évaluation initiale d'une heure et une visite de suivi de 45 minutes après l'installation du matériel recommandé. Ce coût se chiffre à 139,99 \$. Avec le CLSC, ce service peut être gratuit.

Cas n° 2 – Niveau de soins intermédiaire

M. Karim est un veuf de 72 ans. Il vit seul dans un immeuble d'appartements pour personnes âgées, dans une petite localité de banlieue. Il a des cataractes et a été déclaré atteint de démence. Son fils l'aide le soir, sauf le week-end. M. Karim a donc besoin que quelqu'un lui prépare ses repas du week-end. Il oublie parfois de prendre ses médicaments et il ne mange pas bien. Son fils a fait le nécessaire pour qu'il participe à un programme de jour pour adultes quatre fois par semaine, mais il craint que son père confonde les journées et ne se lève pas pour y aller. Bien que M. Karim n'erre pas à l'extérieur de son appartement, il a besoin d'aide pour se rendre à l'autobus et en revenir, au cas où il serait

désorienté. Il a aussi besoin de surveillance pour le bain (ou la douche), la lessive, la préparation des repas et le ménage.

Programme de soins

- Préparation de repas à domicile : deux (2) heures par jour le week-end.
- Bain (douche) et soins personnels : quatre (4) séances d'une heure par semaine.
- Habillage : quatre (4) fois par semaine (une heure chaque fois) pour l'aider à faire sa toilette et à s'habiller pour se rendre au centre de jour.
- Accompagnement : quatre (4) fois par semaine (30 minutes chaque fois) de l'arrêt d'autobus jusque dans son appartement au cas où il se perdrait.
- Surveillance de la prise de médicaments : une (1) heure par semaine.
- Lessive : deux (2) heures toutes les deux semaines.
- Ménage : une (1) heure par semaine.

Type de service	Services requis	Couverts par l'État ⁽¹⁾	Services payables par le client	Coût unitaire	Coût mensuel
Préparation de repas à domicile	4 h/sem.	0	4 h/sem.	17,50 \$/h	301,00 \$
Soins personnels – bain/douche, habillage	8 h/sem.	3 h/sem.	5 h/sem.	18,53 \$/h	398,40 \$
Programme de jour pour adultes (transport compris)	4 fois/sem.	Géré et offert par le CLSC (prix modique pour les aînés)	4 fois/sem. (faible tarif quotidien)	8,00 \$/jour	137,60 \$
Accompagnement	2 h/sem.	2 h/sem.	0	0,00 \$	0,00 \$
Surveillance de la prise de médicaments	1 h/sem.	0	1 h/sem.	18,85 \$/h	81,06 \$
Lessive et ménage	2 h/sem.	0	2 h/sem.	17,50 \$/h	150,50 \$
TOTAL mensuel					1 068,56 \$

Cas n° 3 : Niveau de soins élevé

M^{me} Roy a 88 ans et vit avec son conjoint de 93 ans dans un appartement en copropriété de deux chambres à coucher. Le CLSC a recommandé qu'elle soit placée dans un CHSLD, mais sa fille a promis à ses parents qu'elle ne les y mettrait jamais. M^{me} Roy a fait un AVC récemment et elle est diabétique. Elle peut se lever et s'asseoir toute seule, mais elle ne peut marcher que sur de courtes distances parce qu'elle manque d'équilibre et risque de tomber. Sans compter qu'elle souffre d'ulcères de stade 2 au talon. Pour se déplacer sur de plus longues distances, elle utilise un fauteuil roulant. Son conjoint est alerte de corps et d'esprit, mais de santé fragile. M^{me} Roy a donc besoin qu'un soignant l'aide à se laver, préparer les repas, accomplir les tâches ménagères et se rendre à ses rendez-vous. M^{me} Roy a aussi besoin qu'une infirmière la visite régulièrement pour surveiller et consigner sa prise de médicaments et sa glycémie, nettoyer ses ulcères et changer ses pansements. Il faut aussi qu'un ergothérapeute évalue la sécurité de l'appartement et fasse les recommandations utiles (p. ex. installer des barres d'appui, hausser le siège de toilette, améliorer l'éclairage, désencombrer l'appartement, enlever les tapis non fixés).

Programme de soins

- Préparation de repas à domicile : deux (2) heures par jour.
- Soignant privé : huit (8) heures par jour. Aide à la cliente (bain/douche, habillage, aller aux toilettes et transferts) et répit à l'aidant naturel.
- Infirmière privée : quatre (4) visites de 30 minutes par semaine, pour surveiller et consigner l'utilisation d'insuline, vérifier si les médicaments sont pris correctement et changer le pansement sur les ulcères.
- Lessive : deux (2) heures toutes les deux semaines.
- Ménage : une heure et demie par semaine.
- Évaluation de la sécurité du foyer par un ergothérapeute et recommandations : deux visites, soit une évaluation initiale d'une heure et une visite de suivi de 45 minutes après l'installation du matériel recommandé.

Type de service	Services requis	Couverts par l'État ⁽¹⁾	Services payables par le client	Coût unitaire	Coût mensuel
Préparation de repas à domicile	14 h/sem.	0	14 h/sem.	17,50 \$/h	1 053,50 \$
Soins personnels – bain/douche, habillage	56 h/sem.	14 h/sem.	42 h/sem.	18,53 \$/h	3 346,52 \$
Soins infirmiers	2 h/sem.	1 h/sem.	1 h/sem.	55,00 \$/h	236,50 \$
Lessive et ménage	2,5 h/sem.	0	2,5 h/sem.	17,50 \$/h	188,13 \$
TOTAL mensuel					4 824,65 \$

En outre, selon que M^{me} Roy choisit les services du CLSC ou ceux d'un fournisseur privé, il faudra peut-être ajouter le coût de deux visites d'un ergothérapeute, soit une évaluation initiale d'une heure et une visite de suivi de 45 minutes après l'installation du matériel recommandé. Ce coût se chiffre à 139,99 \$. Avec le CLSC, ce service peut être gratuit.

⁽¹⁾ Le nombre d'heures de soins allouées par le CLSC est indiqué à titre estimatif. Le nombre d'heures réel peut être supérieur ou inférieur selon l'évaluation officielle des besoins et la disponibilité régionale des services.

PRENONS SOINS est un service complet et impartial qui promeut et soutient le bien-être des soignants et celui des personnes âgées, ce qui permet aux familles d'assurer les meilleurs soins possible à leurs membres âgés, tout en ne négligeant pas leur propre bien-être.

PRENONS SOINS a effectué une recherche approfondie et apporté le plus grand soin à la rédaction du présent rapport. À sa connaissance, toutes les informations qui y figurent sont détaillées et objectives. Néanmoins, PRENONS SOINS ne peut en garantir la précision ni l'exhaustivité. PRENONS SOINS ne peut non plus assumer la responsabilité de tout problème qui pourrait survenir relativement à votre choix de services, qu'il ait été ou non influencé par les informations de ce rapport.

La Financière Manuvie a fait appel à PRENONS SOINS pour vous procurer cette information.

Le présent rapport a été préparé à titre purement informatif par des personnes qui n'ont aucun lien avec la Financière Manuvie. Cette dernière ne donne aucune garantie formelle ou implicite quant à l'exactitude et à l'exhaustivité du contenu, et elle décline toute responsabilité à cet égard. Ce rapport ne vise aucunement à donner des conseils de nature financière, juridique, d'assurance ou autre, et vous ne devriez pas vous appuyer sur lui pour donner de tels conseils.